



ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

BUREAU COMMUNICATION

Baptême de promotion des Officiers de Réserve 20 juillet 2018

La réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale

La réserve opérationnelle est un dispositif largement éprouvé en gendarmerie. Tant à l'occasion de grandes manifestations festives qu'en cas de crise, les chefs opérationnels ont l'habitude de faire appel à cette manne formée et motivée par des valeurs citoyennes.

La réserve de la gendarmerie constitue une force territoriale pleinement intégrée dans le dispositif opérationnel de la gendarmerie.

Les réservistes sont employés à proximité de chez eux, ce qui crée un véritable ancrage territorial et leur donne un atout en matière de connaissance du territoire et de la population.

Ils sont employés de manière modulable en fonction de leur disponibilité ce qui procure une réactivité supplémentaire dans la mobilisation de la réserve de la gendarmerie.

La gendarmerie compte actuellement 30 076 réservistes. Les réservistes sont déployés en peloton, placés sous la responsabilité d'un officier de réserve.

Modalités d'engagement :

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de 17 ans au moins et 40 ans au plus ;
- Avoir satisfait aux obligations du service national, avoir suivi la JAPD ou la JDC ;
- Avoir une bonne aptitude physique ;
- Être apte psychologiquement et de bonne moralité ;
- Pour les candidatures officiers, être déjà réserviste, agent de police judiciaire adjoint et titulaire d'un BAC+2 minimum.

Les volontaires peuvent se renseigner auprès des brigades territoriales ou des CIR régionaux. Ils peuvent aussi consulter le site internet lagendarmerierecrute.fr

Formation des officiers de réserve

La formation des élèves-officiers de réserve (EOR) est assurée chaque année pendant 4 semaines, de fin juin à fin juillet, par l'École des officiers de la gendarmerie nationale, à Melun.

Axée sur l'aspect opérationnel, la formation des officiers de réserve vise à les rendre autonome dès la fin de formation, dans la conception des dispositifs dont ils auront la charge et dans le commandement du peloton de réserve qui leur sera confié.

A la fois technique et tactique, cette formation s'appuie largement sur des mises en situation pour confronter l'officier de réserve à la réalité du terrain et aux exigences opérationnelles.

La formation

Objectif pédagogique :

Préparer les futurs officiers de réserve au commandement et à la gestion en autonomie d'un détachement de sécurité et d'intervention de réservistes (DSIR).

Durée : 1 mois

Contenu :

- 3 semaines en Formation au commandement opérationnel (FCO)
- 1 semaine en Formation humaine de l'officier (FHO)

Encadrement :

La formation des officiers de réserve est conduite par le 3ème groupement d'instruction de l'EONG, sous le commandement du lieutenant-colonel D'ORIO.

L'encadrement est renforcé de 9 cadres issus de la réserve.

En sortie de formation

- Responsabilité en sortie : encadrement de peloton de réserve (10 à 20 réservistes) sur des dispositifs de sécurisation et renfort aux forces opérationnelles.
- Participation à la gestion de la réserve au niveau d'un groupement de gendarmerie départementale : emploi, formation, notation.

La promotion des EOR 2018

Incorporation : 25 juin 2018

Fin de formation : 20 juillet 2018

Effectif : 59 élèves-officiers de réserve (EOR)
7 EOR féminins – 52 EOR masculins

Âge : De 20 ans à 40 ans - 30 ans d'âge moyen.

Niveau d'études :

- Doctorat / MBA : 7
- Master 2 : 29
- Master 1 : 7
- Licence : 12
- DEUG : 4
- BTS / DUT : 1

Domaines d'études :

- Droit / Sciences politiques : 20
- Social / RH / Administration / Gestion : 9
- Médecine / Sciences : 12
- Économie / Finances : 5
- Informatique / Industriel / Audiovisuel : 11
- Agricole / Environnement / Sécurité : 3

Le 20 juillet 2018, la promotion 2018 a été baptisée du nom du « sous-lieutenant ANNIC » (cf biographie)

*Biographie du sous-lieutenant ANNIC
(1904 – 1944)*

Pierre ANNIC est né le 3 juillet 1904 au lieu-dit « Les Granges » sur la commune de Pluvigner dans le Morbihan.

Après avoir effectué son service militaire à Vincennes dans le Val-de-Marne, il s'engage dans la gendarmerie nationale. Affecté dans un premier temps à Vitre en Ile-et-Vilaine, il sert ensuite au sein de la Garde Républicaine de 1931 à août 1934.

Ayant épousé le 5 avril 1932 à Sees dans l'Orne, mademoiselle Albertine Marthe TISON, il demande sa mutation dans le département et en septembre 1934, il est affecté à la brigade territoriale de Vimoutiers dans l'Orne.

Profondément patriote, il choisit, dès 1940, la voie de la résistance et aide comme il le peut ses camarades en détresse. Pendant la débâcle, il œuvre avec une efficacité et un sang froid sans borne. Il procure notamment de faux papiers aux soldats qui ont échappé aux forces d'occupation, permettant ainsi la régularisation de leur situation.

En 1943, l'instauration du service du travail obligatoire plonge de nombreux jeunes dans la clandestinité, ceux-ci refusant de partir travailler en Allemagne. Il les aide en leur fournissant des cartes d'identité et des caches.

Adjoint de Joseph LE DORZE, responsable du groupe « action » de l'organisation civile et militaire du secteur de Vimoutiers, il œuvre à la brigade de gendarmerie à visage découvert sous la bienveillante protection de l'adjudant GILLET et de ses hommes.

Le parcours de ce militaire illustre, s'il en était besoin, la nature et la force de l'engagement des gendarmes durant la seconde guerre mondiale, engagement trop souvent passé sous silence.

Discrètement mais activement, le gendarme Pierre ANNIC a favorisé l'émergence et encadré un groupe de l'organisation civile et militaire sur Vimoutiers.

Gendarme, il a permis à nombre de soldats démobilisés, de réfractaires, de recouvrer un semblant de légalité. Militaire et homme d'action, il était de tous les coups de mains montés par son groupe.

Le 14 juin 1944, il périt sous les bombardements d'une rare intensité qui frappent la ville de Vimoutiers alors que, refusant de se mettre à l'abri, il fait porter assistance aux victimes touchées par une première vague de bombes. Homme de cœur, il a donné sa vie pour sauver celle des autres.

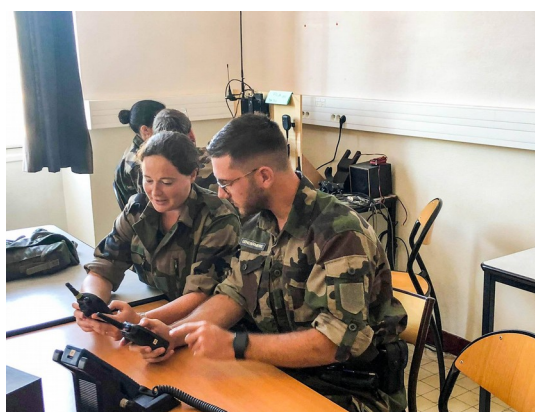
Le 5 mai 1950, le ministre de la défense nomme le gendarme Pierre ANNIC au grade de sous-lieutenant à titre posthume.

Le 7 novembre 1951, le président AURIOL le nomme chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur et lui attribue à titre posthume, la croix de guerre avec palme, avec ce commentaire :

« Résistant de la première heure, a participé à de nombreuses actions contre l'ennemi et ses moyens de communication. A trouvé la mort, le 14 juin 1944, dans l'accomplissement de son devoir ».

Le 14 juin 2002, la municipalité de Vimoutiers décide d'honorer sa mémoire en baptisant du nom du gendarme Pierre ANNIC une des rues de sa cité.

En juin 2004, la caserne de gendarmerie de Vimoutiers qui jouxte la rue Pierre ANNIC a été baptisée « Caserne du sous-lieutenant ANNIC - Officier de gendarmerie mort pour la France le 14 juin 1944 sous les bombardements de la ville de Vimoutiers »



Cérémonie du 20 juillet 2018

Le 20 juillet 2018, la promotion 2018 a été baptisée du nom **sous-lieutenant ANNIC** (cf biographie) au cours d'une cérémonie **présidée par Madame Jacqueline GOURAULT, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur**, en présence du général de corps d'armée Christian RODRIGUEZ, major général de la gendarmerie nationale et du général d'armée David GALTIER, inspecteur général des armées gendarmerie.

Au cours de cette cérémonie, les élèves se sont vus remettre leur galon d'aspirant par leurs parrains et portent dorénavant l'insigne des élèves-officiers de réserve.

Insigne des EOR :

- *Vincunt evocati*, généralement traduit par « les réserves ont vaincus », phrase attribuée à Jules César (Commentaires de la guerre des Gaules).
- 1991 : date de la première promotion dont la formation termina le 28 février 1991.



CONTACT

Bureau communication
de
l'École des officiers de la gendarmerie nationale

Avenue du 13e-Dragons, 77000 MELUN

01.64.14.33.07

Capitaine DEMARIA Vanessa
Chef du Bureau communication

Mail : eogn.melun@gmail.com

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn